

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bilan 2018-2019 sur l'effectif pharmaciens dans les établissements de santé :

Il faut accentuer les efforts de recrutement!

(Montréal, 12 décembre 2019) – En cette période de bilans, l'[Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) fait le point sur l'effectif pharmaciens dans le réseau public. Les résultats de son enquête annuelle auprès des départements de pharmacie montrent une stagnation du taux de pénurie de pharmaciens d'établissements de santé, soit 19,1 pour cent au 1^{er} avril 2019. Avec 284 postes en équivalent temps complet (ETC) non comblés, l'A.P.E.S. insiste sur l'effort requis pour accroître le nombre de pharmaciens.

« Contrairement à plusieurs professions de la santé, la majorité des pharmaciens au Québec travaille au privé. L'augmentation des inscriptions au premier cycle en pharmacie dans la décennie 2000 a permis de répondre en bonne partie aux besoins des pharmacies de quartier, mais encore trop peu de jeunes poursuivent leurs études à la maîtrise en pharmacothérapie avancée pour devenir pharmaciens en milieu hospitalier. Les besoins en soins pharmaceutiques des patients sont considérables. Des efforts soutenus et continus de la part du ministère de la Santé, des deux facultés de pharmacie et de tout le milieu de la pharmacie d'établissement doivent être fournis pour attirer la relève », a expliqué le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis.

« Il faut non seulement viser à doter les postes existants, mais aussi s'assurer de répondre aux besoins en soins pharmaceutiques de tous les patients vulnérables dans les hôpitaux et les CHSLD », a-t-il poursuivi.

Moins de 75 diplômés cette année : il faut viser plus de 100

Le nombre de diplômés du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, qui prépare à la pratique en établissement de santé, doit être rehaussé. L'objectif doit être de diplômer plus de 100 pharmaciens par année pour couvrir les départs et ajouter des professionnels. Moins de 75 résidents seront diplômés de ce programme dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, pour favoriser le recrutement dans les établissements plus durement touchés, un programme permet l'embauche de résidents dès le début de leur maîtrise en retour de leur engagement à travailler un minimum de 3 ans dans ces milieux après l'obtention de leur diplôme. Ce volet du programme d'intéressement à la pratique appelé « option salarié » leur permet d'être rémunérés durant les 16 mois de formation de maîtrise. La moitié du salaire est assumée à même le programme de bourses de maîtrise en pharmacothérapie avancée du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'autre moitié, par l'établissement qui embauche. Or, l'A.P.E.S. s'explique mal que le MSSS restreigne l'accès à cette option en le limitant à un seul candidat par établissement visé.

« Ce programme a fait ses preuves. Vu l'ampleur des besoins et les difficultés à recruter de ces établissements, pourquoi ne pas ouvrir la porte à plus de candidats ? », s'interroge le président de l'A.P.E.S.

Les pharmaciens font leur part

Afin de contribuer à pallier les effets de la pénurie de main-d'œuvre sur les soins aux patients, la vaste majorité (96 pour cent) des pharmaciens des établissements de santé a opté pour la semaine de travail de 40 heures. Ces heures travaillées en sus de la semaine type de 36,25 heures correspondent à la force de travail de plus de 130 pharmaciens additionnels en équivalent temps complet. À cela s'ajoutent des heures supplémentaires et le recours aux services de pharmaciens dépanneurs. Il importe maintenant que les autorités responsables posent des gestes concrets afin de s'assurer que les établissements de santé puissent remplir pleinement leur mission en matière de soins pharmaceutiques.

Faits saillants des résultats de l'enquête annuelle de l'A.P.E.S. sur l'état de l'effectif, au 1^{er} avril 2019 :

- Sur 40 départements de pharmacie, 39 ont participé à cette enquête, soit un taux de réponse de 97,5 pour cent. L'enquête couvre l'exercice budgétaire des établissements de santé du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- Précisément 19,1 pour cent des postes étaient non pourvus au 1^{er} avril 2019 comparativement à 19,0 pour cent à pareille date en 2018 ;
- Les deux tiers des régions du Québec (12 sur 18) ont un taux de pénurie supérieur au taux provincial de 19,0 pour cent ;
- Soixante-cinq (65) installations avec salle d'urgence sur 122 (53 pour cent) n'ont pas de pharmacien affecté aux soins pharmaceutiques ;
- Sur 372 installations ayant une mission de CHSLD dans les établissements publics, 145 (39 pour cent) n'ont pas de pharmacien affecté aux soins pharmaceutiques ;
- En moyenne, seulement 4,8 heures de soins pharmaceutiques sont consacrées annuellement à chaque usager occupant un lit de soins de longue durée dans les établissements publics, alors que la cible, sur la base d'expériences terrain, est de l'ordre de 8 heures ;
- Dix-sept (17) établissements sur 39 (44 pour cent) ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs pour un total de 6461 jours entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente près de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
A.P.E.S.
Cell. : 514 718-4811